

Nouvelle session 2024

ENTREPRENDRE EN AGRICULTURE PAYSANNE

Formation certifiante

**1 an pour finaliser votre projet
d'installation en agriculture
paysanne en Béarn**

Date formation :
lundi 22 janvier au 20 décembre 2024



**70% DE
STAGE DANS
1 À 3 FERMES**

**21 JOURNÉES
DE
FORMATIONS**

**UN PARCOURS
PERSONNALISÉ**

Une formation de :

Projet en partenariat avec :

et financé par :

Pour qui ?

- Avoir un projet économique d'installation agricole en Béarn
- Avec ou sans diplôme agricole
- Avoir choisi sa ou ses productions principales
- Avoir déterminé son territoire d'installation (~ 50km)
- Être inscrit.e à Pôle Emploi
- Avoir la capacité à suivre une formation pendant 1 an
- Être véhiculé, avoir accès à un ordinateur

Quels objectifs ?

- Structurer son projet d'installation
- Adapter son activité à la réalité agricole du territoire choisi
- Savoir mobiliser les ressources du réseau
- Faire des choix techniques et stratégiques pour sa future activité
- Maîtriser les gestes techniques de son activité

Coût de la formation

- Formation financée par la Région
- Frais d'inscription : 175 €
- Possibilité d'une rémunération si pas d'indemnisation par Pôle Emploi

Parole d'accueillant.es :

" Un stage long permet de voir toutes les saisons et de créer un lien fort avec l'apprenante pour l'aider à construire son projet. "

" Notre accompagnement ne s'arrête pas avec la fin du stage, c'est un partenariat qui se profile."



Concrètement

- **70 % de stage dans 1 à 3 fermes à temps plein :**
 - chez des paysan.nes accueillant.es qui vous accompagnent et vous forment pour votre future activité
- **21 journées de formation collective**
 - Comprendre l'agriculture paysanne, dimensionner son projet économiquement, identifier son marché, comprendre les statuts juridiques, sociaux et fiscaux, appréhender l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise au quotidien, ...
- **Un parcours personnalisé composé de :**
 - Temps de construction de projet : accompagnement individuel, travail personnel sur le projet, construction de son réseau, ...
 - Temps réflexif : 1 fois par mois avec l'accueillant.e pour faire le point sur le stage
 - Formations complémentaires en fonction des besoins

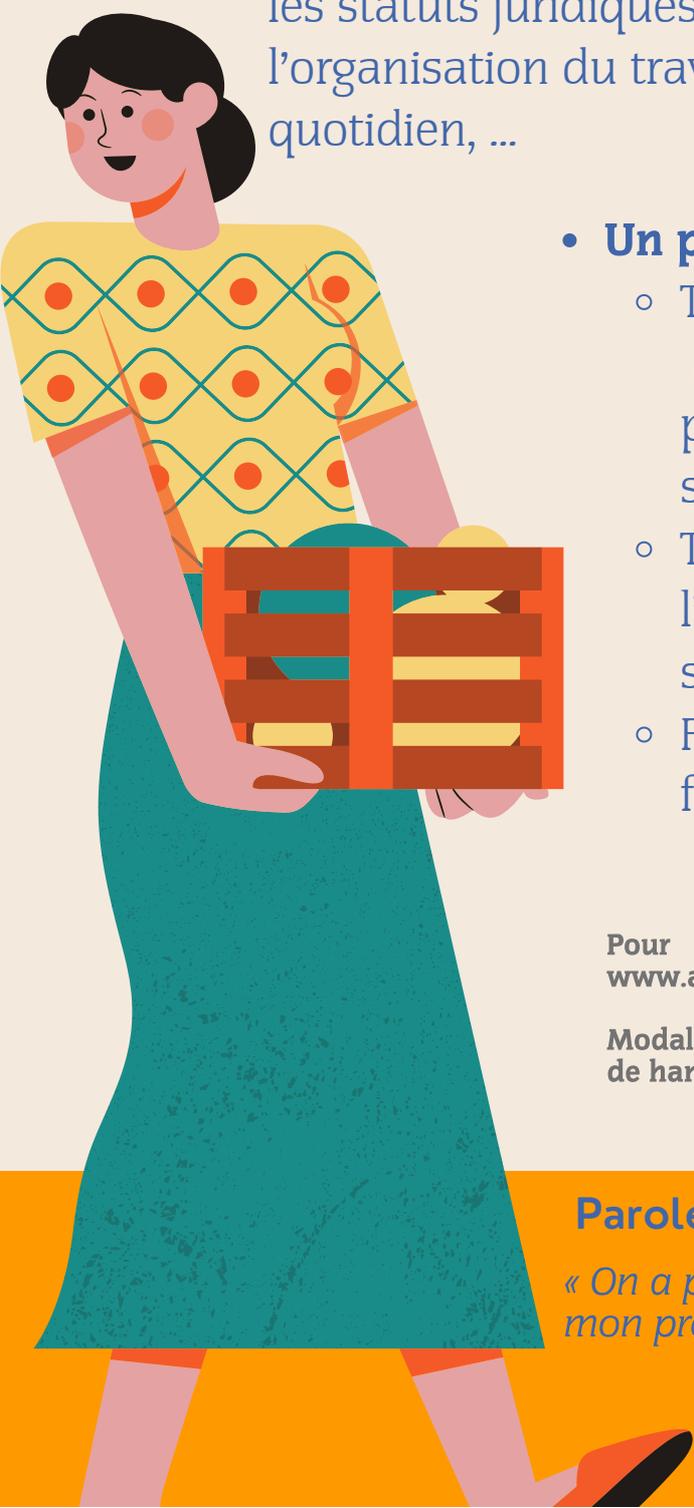
Pour consulter les CGS et le règlement intérieur : www.agriculturepaysanne.org/ARDEAR-Nouvelle-Aquitaine

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap : nous contacter

Parole de stagiaires :

« On a pris le temps de regarder la comptabilité, j'ai fait mon prévisionnel grâce à leur comptabilité »

« Je suis capable de repérer et comprendre les choix fait et les contraintes de certains choix. »



Vous souhaitez candidater ?

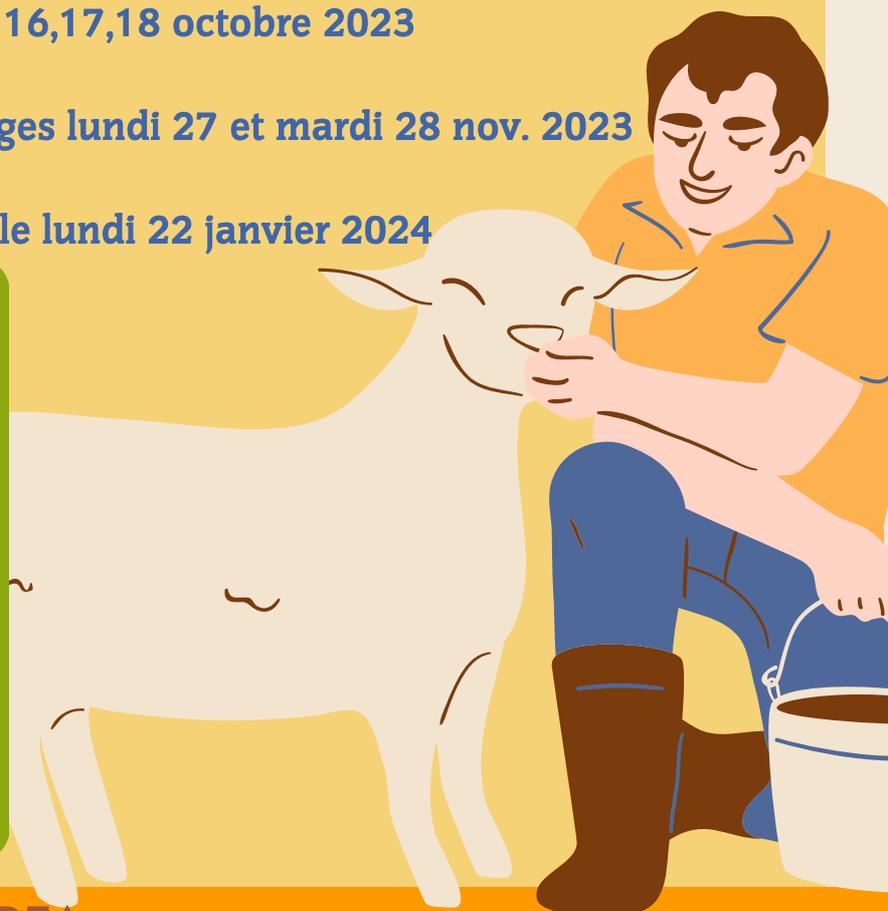
- **Participer à un accueil collectif de présentation de la formation à la Maison de l'Agriculture Paysanne au 11 bis avenue de Verdun 64140 Billère :**
 - Mardi 1er août 2023 de 14h30 à 16h30
 - Mardi 22 août 2023 de 14h30 à 16h30
 - Mercredi 6 septembre 2023 de 14h30 à 16h30
 - Mercredi 20 septembre 2023 de 14h30 à 16h30
 - Lundi 25 septembre 2023 à 14h : visio de la dernière chance
- **Déposer son dossier de candidature**
Avant le lundi 2 octobre 2023 à stage.eap.bearn@gmail.com
- **Sélection des candidatures : entre le 3 et le 6 oct. 2023**
- **Entretiens de sélection : les 16,17,18 octobre 2023**
- **Validation du choix des stages lundi 27 et mardi 28 nov. 2023**

Démarrage de la formation le lundi 22 janvier 2024



Entreprendre en Agriculture Paysanne est une formation qui existe sur d'autres territoires de la Région :

- En Dordogne, portée par la Maison des paysans
- En Limousin, portée par l'ADEAR Limousin
- Dans le Pays Basque, portée par TREBATU



Contactez l'ABDEA

**Par mail : stage.eap.bearn@gmail.com
Par téléphone : 06 64 41 36 61**

**Plus d'info sur notre site :
<https://www.agriculturepaysanne.org/abdea>**

